

### 3 MOT DU PRÉSIDENT

Thierry Bour

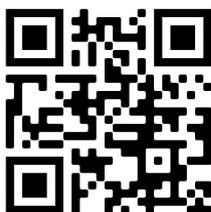
### 5 BILLET D'HUMEUR

La fin du Monde probablement pas, la fin d'un monde certainement

### 7 OPHTALMOLOGIE ET PERSPECTIVES

Dans les cabinets d'Ophtalmologie, le déconfinement doit se préparer dès maintenant!

Tous les documents concernant l'ophtalmologie et le Covid-19 sont consultables et téléchargeables sur [www.snof.org](http://www.snof.org)



## 13 DOSSIER: COVID-19

13 Article du site [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

16 Communiqué de presse

18 Enquête

24 Le Quotidien du Médecin : interview de Thierry Bour

25 Lettre au Premier Ministre

27 Fiche Conseils sur les mesures barrières en ophtalmologie

28 Exercice quotidien : la protection du cabinet

30 RH : DUER (document unique d'évaluation des risques professionnels)

32 SNOF Pratique : chômage partiel

34 SFO et fiches recommandations

56 Témoignages d'ophtalmologistes

62 Les partenaires communiquent

## 64 COIN DES COTATIONS

I. Mesures concernant la téléconsultation durant la phase de COVID-19

II. GHM, GHS, ATU, FFM, SE

## 72 PRATIQUE

Jurisprudence

## 74 SCIENTIFIQUE

Glaucome du myope fort

## 77 ÉTUDES

Chirurgie de la cataracte

## 80 LE TOUR D'EUROPE DE L'OPHTALMOLOGIE

Grèce : au pays d'Hippocrate, une démographie pléthorique

## 82 BRÈVES 91 LES OFFRES ET DEMANDES

**ÉDITION**  
OPH-COMMUNICATION sàrl  
CS 40028 - 67080  
STRASBOURG CEDEX  
TÉL. 03 88 35 88 72  
FAX 03 88 25 51 90  
pierre.gangloff@oph-communication.com

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
PIERRE GANGLOFF

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
DR STÉPHANE DELAGE

**COMITE RÉDACTIONNEL**  
DR THIERRY BOUR  
DR PIERRE PÉGOURIÉ  
DR JEAN-PAUL TAVIN

**PUBLICITÉ**  
OPH-COMMUNICATION  
CS 40028 - 67080  
STRASBOURG CEDEX  
TÉL. 03 88 35 88 72  
FAX 03 88 25 51 90  
michele.forrer@oph-communication.org

**SECRETARIAT ADMINISTRATIF**  
CS 40028 - 67080  
STRASBOURG CEDEX  
TÉL. 03 88 35 01 09  
FAX 03 88 25 51 90  
oph-communication@snof.org

**IMPRESSION**  
PARMENTIER IMPRIMEURS  
1 RUE GUTENBERG  
67610 LA WANTZENAU  
TÉL. 03 88 96 31 69

Numéro réalisé avec la collaboration d'Élisabeth Desperbasque déléguée générale du SNOF  
michèle forrer

**SPEPS**  
Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé

Origine du papier: France.  
Taux de fibres recyclées: 0%  
Impact sur l'eau: P<sub>tot</sub> 0,02kg/tonne

IMPRIM'VERT®



DANS CETTE REVUE EN JETÉ:

**CONSEIL SUR LES MESURES BARRIÈRES EN OPHTALMOLOGIE  
CONDITIONS DE REPRISE DE LA CHIRURGIE EN OPHTALMOLOGIE AU-DELÀ DES URGENCES**

## 83 LES TEXTES OFFICIELS

**ARRÊTÉ DU 28 FÉVRIER 2020** modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile

**DÉCRET N° 2020-227 DU 9 MARS 2020** adaptant les conditions du bénéfice des prestations en espèces d'assurance maladie et de prise en charge des actes de télémédecine pour les personnes exposées au Covid-19

**DÉCRET N° 2020-293 DU 23 MARS 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

**ARRÊTÉ DU 23 MARS 2020** prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

**DÉCRET N° 2020-314 DU 25 MARS 2020** complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

**ARRÊTÉ DU 28 MARS 2020** portant diverses dispositions relatives à l'indemnisation des professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formation réquisitionnés dans le cadre de l'épidémie Covid-19

**RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE RELATIF À L'ORDONNANCE N° 2020-386 DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020** adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle

**ARRÊTÉ DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020** complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

**DÉCRET N° 2020-423 DU 14 AVRIL 2020** complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

**DÉCRET N° 2020-432 DU 16 AVRIL 2020** complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

**DÉCRET N° 2020-475 DU 24 AVRIL 2020** portant diverses dispositions relatives aux professions d'orthoptiste, d'opticien-lunetier et de pédicure-podologue

**DÉCRET N° 2020-459 DU 21 AVRIL 2020** modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus